



HAL
open science

Placer l'homme au cœur des dispositifs de protection et de requalification des zones humides

Sylvain Dournel

► **To cite this version:**

Sylvain Dournel. Placer l'homme au cœur des dispositifs de protection et de requalification des zones humides. Histoire et évolution des zones humides en lien avec les usages anthropiques. Articulations avec la préservation, la gestion et la valorisation de ces milieux, Conseil départemental de la Somme; Ramsar France, Nov 2019, Amiens, France. hal-03017374

HAL Id: hal-03017374

<https://hal.science/hal-03017374v1>

Submitted on 13 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Actes du 11^{ème} séminaire national Ramsar

6 / 7 / 8
novembre
2019

Quai de l'innovation
Amiens (80)

*Histoire
et évolution des
zones humides
en lien avec
les usages
anthropiques*

*Articulations
avec la
préservation,
la gestion et la
valorisation de
ces milieux*

48^{ème} Site Ramsar français :
Marais et tourbières
des vallées de la
Somme et de l'Avre

PLACER L'HOMME AU CŒUR DES DISPOSITIFS DE PROTECTION ET DE REQUALIFICATION DES ZONES HUMIDES

« Sylvain DOURNEL

Docteur en géographie-aménagement, ingénieur de recherche à l'université d'Orléans, secrétaire du Groupe d'Histoire des Zones Humides

L'enjeu de placer l'Homme au cœur des dispositifs de protection et de requalification des zones humides part d'un constat. Quand on recherche « zones humides » sur internet, les informations recueillies font avant tout état de milieux reconnus sur le plan écologique. On parle en effet de « lieux d'une grande diversité floristique et faunistique », « de réservoirs de vie », « de zones naturelles », etc. Les structures qui parlent des zones humides sont d'ailleurs essentiellement naturalistes (Agence française pour la biodiversité, Agences de l'eau, Conservatoires d'espaces naturels, collectivités territoriales, France Nature Environnement, Ligue pour la Protection des Oiseaux, ministère de la Transition écologique et solidaire, Pôles-relais, Ramsar France, presse technique, Société nationale de protection de la nature, syndicats de rivière...).

De même, les dispositifs de protection déployés sur ces milieux reconnaissent leur forte valeur écologique. Les trames vertes et bleues, identifiées dans les schémas régionaux de cohérence écologique, prennent largement appui sur les zones humides. 66% des réserves naturelles nationales (RNN) sont concernées par ces entités alors qu'elles ne représentent que 5% du territoire français (outre-mer compris). Dans le même esprit, le réseau Natura 2000 associe 60% des zones humides nationales et nombre d'entre elles composent les 49 sites Ramsar. En revanche, les zones humides semblent moins reconnues pour leurs valeurs culturelle et historique. Quelques-unes, plutôt situées en contextes urbain ou péri-urbain, font l'objet soit de sites patrimoniaux remarquables au titre de la loi du 7 juillet 2016 (vieux-centre de Châlons-en-Champagne, cité épiscopale d'Albi...), soit de sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930 (marais de Bourges, vallée de l'Erdre au nord de Nantes...).

Dans la continuité se pose la question des projets urbains et territoriaux développés en zones humides. À l'échelle européenne, ces entités ont surtout été valorisées sur un plan esthétique. On pense en particulier au traitement

des waterfronts en Angleterre dès les années 1970, au déploiement des premiers continuums bleu et vert aux Pays-Bas dans les années 1970-1980 ou aux dynamiques de renaturation comme en Allemagne ou en Suisse amorcées dans les années 1980. En France, cette valorisation esthétique existe depuis les années 1995 avec, par exemple, l'opération Confluence à Lyon, l'Île de Nantes ou les quais de la Garonne à Bordeaux. Face à cette dynamique générale, à quand remontent ces qualités écologiques et esthétiques des milieux humides que l'on s'efforce de protéger et de mettre en valeur ?

André Guillaume, historien des sciences et des techniques, a développé la notion de « temps de l'eau » pour caractériser, à l'échelle des villes du Bassin parisien, les rapports socio-économiques dominants autour des milieux humides à des périodes données. Cet auteur a distingué cinq temps différents : « villes sacrées », « enchatellement », « petites Venise », « no man's land » et « vapeurs » (Guillaume, 1990).

Les communautés humaines se sont d'abord développées autour des zones humides pour leurs apports alimentaires, défensifs et commerciaux (Beck et Marinval, 2019). En revanche, au IX^e siècle, les rapports à l'eau sont périphériques (grandes invasions) : pendant que les villes se replient sur elles-mêmes, en castra, on assiste à la christianisation des marais dans les campagnes proches. C'est ce qu'illustrent les établissements religieux de Saint-Acheul (Amiénois) et de Micy (Orléanais), tous deux implantés à proximité de l'eau. Se développent ensuite les premiers fossés défensifs et marais stratégiques aux portes de la ville (invasions normandes). À travers la construction des moulins à eau, le centre urbain migre vers les fonds de vallées entre le XI^e et le début du XIV^e siècle : c'est l'économie des eaux courantes. Mais la guerre de Cent Ans marque une profonde rupture dans ces rapports à l'eau : on cherche à perfectionner l'hydraulique militaire et à ennoyer les vallées aux portes de la ville. Les surfaces d'eau stagnante créées perturbent l'hydrosystème urbain. L'Homme en tire parti jusqu'à la fin du XVIII^e siècle en y développant des activités inféodées (papeteries, tanneries...) : l'économie des eaux stagnantes prédomine.

On retient donc une diversification des rapports socio-

économiques entretenus avec les milieux humides de l'Antiquité à la fin du XVIII^e siècle, engendrant une pluralité d'objets (moulins, ponts, quais...) et de traces (castrum, fossés défensifs, hydraulique urbaine...), plus ou moins perceptibles aujourd'hui dans les paysages (Dournel et Sajaloli, 2012).

Prolongeant le travail d'André Guillerme, on note que les XIX^e et XX^e siècles introduisent des liens ambivalents aux zones humides, animés autour de trois temps principaux : l'hygiénisme ; le modernisme ; l'oubli et le déclassement. À la fin du XVIII^e siècle débutent les premiers travaux de canalisation avec l'apparition d'ouvrages d'art de belle facture. Mais au XIX^e siècle, les rapports à l'eau se complexifient avec la volonté de favoriser les loisirs de plein air en milieu aquatique (guinguettes, nautisme, pêche...), tout en condamnant le méphitisme émanant des eaux stagnantes. Les théories hygiénistes et aéristes (Fournier, 2010) annoncent en effet le début d'une longue période d'assainissement et d'assèchement de la ville et des campagnes proches. En outre, les innovations générées par la Révolution industrielle (secteurs de la chimie, de l'énergie, des transports...) malmènent les rapports socio-économiques qui s'étaient développés sur les zones humides au cours des siècles précédents et font perdre à ces milieux leur richesse et leur intérêt. Avec le développement de l'urbanisme moderne, les théories hygiénistes sont mises en œuvre avec force. Ce courant de pensée, actif des années 1930 à 1970, promeut une ville aérée, fonctionnelle et normée, détachée de toute composante territoriale, à l'instar des milieux humides. Il en résulte le comblement d'étangs, le recouvrement de canaux, le remblaiement de marais, etc. Au tournant des années 1960-1970, les revendications sociales et écologiques changent la donne ; l'urbanisme moderne entre en crise. On assiste à la fermeture paysagère et à un ensauvagement des zones humides du fait de l'absence d'intervention humaine.

Les rapports équivoques entretenus avec ces espaces se traduisent donc par une grande diversité d'héritages (bases nautiques, cours canalisés, milieux abandonnés ou dégradés...) et de considérations sociales (insalubrité, plus-value esthétique et ludique, risques d'inondation...) avec laquelle composer.

Reconsidérant les rapports pluriséculaires à l'eau, la valeur patrimoniale écologique des zones humides apparaît ainsi comme une fine pellicule verte sur une épaisseur historique et culturelle, la naturalité des zones humides ne se retrouvant que sur les temps les plus

récents. Plusieurs questions se posent à présent. Quels messages porte-t-on aux populations actuelles ? Quels héritages veut-on à transmettre aux générations futures ? Que doit-on protéger ?

Plusieurs manifestations de cette naturalité récente sont aujourd'hui protégées. C'est le cas du corridor ligérien à Orléans intégré au réseau Natura 2000 mais aussi classé en RNN au droit de la confluence avec le Loiret. Les ripisylves y font l'objet de mesures conservatoires alors qu'elles étaient quasi-absentes du lit du fleuve il y a 150 ans et qu'une grande partie d'entre elles a pris appui sur d'anciennes digues submersibles (duits). Autre illustration, la plaine de Honfleur (12 km²), située dans l'embouchure de la Seine, est pour deux-tiers incorporée au réseau Natura 2000. Il s'agit pourtant d'une ancienne vasière qui a été endiguée puis remblayée par dépôts de sédiments de dragage. Toutefois, les boisements spontanés qui se sont généralisés sur les volumes de remblais depuis les années 1970 présentent à ce jour une importante biodiversité.

C'est finalement la permanence des rapports à l'eau qui est garante du maintien des zones humides. Le renouvellement permanent des activités socio-économiques assure la transmission de sites singuliers comme le quartier Saint-Leu à Amiens et son ensemble de canaux. Le réseau hydrographique y est resté quasi-intact grâce aux besoins de l'économie textile qui a su rester active jusqu'au début du XX^e siècle, en diversifiant continuellement ses productions. Il en résulte le maintien de cette structure en eau qui va à contrecourant de la conjoncture générale d'enterrement et de comblement des milieux humides propre à l'hygiénisme (Dournel, 2010). Ce constat est partagé, sous un autre angle, au niveau des rives du Loiret. Cette rivièrè présente une succession de bassins de valorisation énergétique qui ont été érigés au Haut Moyen Âge pour répondre aux besoins de l'économie meunière avant d'être réinvestis, lors de son déclin, par les loisirs nautiques (Belle Époque).

Par ailleurs, la diversité des rapports à l'eau est gage de milieux singuliers, à l'image des hortillonnages d'Amiens. Ce site présente de multiples héritages, liés à la fois au maraîchage, au tourbage, au transport fluvial ainsi qu'au développement de la ville moderne (emprises industrielles, étalement urbain, remblais ferroviaires et routiers...). On parle d'ailleurs d'héritages emboîtés.

Toutes ces raisons nous appellent donc à mobiliser les rapports pluriséculaires aux zones humides dans les politiques de gestion et de requalification :



- ▲ ils diversifient leurs écosystèmes et leurs paysages ;
- ▲ ils engendrent une mémoire des lieux ;
- ▲ ils renseignent une multitude de savoir-faire et de retours d'expérience utiles.

L'objectif est d'aborder les milieux humides de manière transversale pour en cerner toute leur richesse et leur complexité. En 2003, le géographe André Dauphiné considérait que « les relations hommes-nature peuvent être conçues comme une boucle d'interaction ; l'homme transforme les milieux physiques, et ces transformations rejaillissent sur les sociétés humaines ». C'est toute la mémoire socio-économique des zones humides qu'il s'agit d'interroger pour comprendre leur morphologie, leur fonctionnement et leur dynamique. L'enjeu est de changer de paradigme : non seulement sortir de l'idée de nature et de la prise de distance de l'homme à l'égard de son environnement (Larrère et Larrère, 1997) mais aussi appréhender les zones humides comme des milieux hybrides et des socio-écosystèmes (Bertrand et Bertrand, 2002).

Pour aller plus loin...

- ❖ **BERTRAND C., BERTRAND G. (2002)**, *Une géographie traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités*, Arguments, Paris, 311 p.
- ❖ **BECK C., MARINVAL M.-C. (coord.) (2019)**, *Zones humides et archéologie*, actes du 6^e colloque international du Groupe d'histoire des zones humides, Centre archéologique européen du Mont-Beuvray (9-10-11/11/2017), Bourgogne Franche-Comté Nature, Saint-Brisson, 253 p.
- ❖ **DAUPHINÉ A. (2003)**, *Les théories de la complexité chez les géographes*, Economica, Paris, 248 p.
- ❖ **DOURNEL S. (2010)**, *L'eau, miroir de la ville : contribution à l'étude de la requalification urbaine des milieux fluviaux et humides (Bassin parisien, Amiens, Orléans)*, thèse en géographie, aménagement, environnement, Université d'Orléans, 679 p., URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00925925>
- ❖ **DOURNEL S., SAJALOLI B. (2012)**, « Les milieux fluviaux et humides en ville, du déni à la reconnaissance de paysages urbains historiques », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 41, n°1, p. 5-21, URL : <https://id.erudit.org/iderudit/1013761ar>
- ❖ **FOURNIER P. (2010)**, « Zones humides et «aérisme» à l'époque moderne », in J.-M. DEREIX (dir.), *Zones humides et santé*, actes de la journée d'étude 2008, Groupe d'histoire des zones humides, p. 9-23
- ❖ **GUILLERME A. (1990)**, *Les temps de l'eau – La cité, l'eau et les techniques (fin III^e - début XIX^e siècle)*, Champs Vallon, Seyssel, 2^e éd., 263 p.
- ❖ **LARRÈRE C., LARRÈRE R. (1997)**, *Du bon usage de la nature. Pour une politique de l'environnement*, Aubier, Paris, 355 p.

Conception : Communication externe CD80
Impression : imprimerie départementale

- Octobre 2020 -

❖ Le séminaire national Ramsar est un rendez-vous incontournable pour les gestionnaires des 50 sites Ramsar et les partenaires techniques qui œuvrent au quotidien pour la préservation, la gestion et la valorisation de ces milieux humides d'exception. Le 11^{ème} séminaire national Ramsar a rassemblé plus de 200 participants, du 6 au 8 novembre 2019, à Amiens (80). Ces journées techniques ont été un moment privilégié pour se questionner sur la préservation des zones humides et les enjeux associés. Elles ont permis d'échanger sur les bonnes pratiques et de créer des liens entre les sites Ramsar.

Histoire et évolution des zones humides en liens avec les usages anthropiques

Jadis, l'utilisation des marais par les habitants vivant à proximité était quotidienne. Ils en tiraient de nombreuses ressources essentielles à leurs besoins. En découlait une appropriation naturelle de ces milieux par les hommes. Plus récemment, une prise de conscience globale s'est développée sur l'importance, la sensibilité et le rôle essentiel joué par les zones humides. Ainsi, des actions nouvelles ont été mises en place pour préserver et gérer ce patrimoine sensible, soumis aux pressions anthropiques et au changement climatique. En parallèle, de nouveaux usages, plus récréatifs, se sont développés et de nouveaux usagers (touristes, visiteurs, pratiquants...) sont apparus avec une appropriation et une implication différente.

Qui sont les usagers d'aujourd'hui et qui seront ceux de demain ? Quel sens, quelle pertinence donner à ces usages en terme économique et social ? Quelles stratégies pour concilier les usages à l'échelle d'un site Ramsar ? En quoi le label Ramsar peut-il contribuer à mettre en place une dynamique de territoire pour questionner et articuler les usages ?

À la découverte des marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre

Les marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre forment l'un des plus vastes complexes tourbeux alcalins du nord-ouest de l'Europe. Cette zone humide est essentiellement alimentée par la nappe phréatique de la craie et celle des alluvions de fond de vallée. Elle présente l'originalité d'abriter, sur un linéaire de près de 200 kilomètres, un continuum de marais tourbeux aux habitats diversifiés accueillant une faune et une flore particulièrement riches. Dans ces espaces utilisés depuis la Préhistoire, de nombreux usages sont aujourd'hui pratiqués. Pour préserver ce patrimoine aux richesses et fonctions multiples, une gestion active et multipartenaire est mise en œuvre.

Contact

Département de la Somme
 Direction de l'Attractivité
 et du Développement des Territoires
 03 22 71 82 55
 environnement@somme.fr

